

COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	43+20	63
Quorum		53
Total des voix (P +R)		99
Majorité absolue		50

ETAIENT PRESENTS :

32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentante de la Région disposant de 5 voix :

Mme | Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO
MM. | Didier REAULT
| Jacky GERARD

2 représentantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 2 voix :

Mmes Elisabeth JACQUES
Marion MAGNAN

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mmes Isabelle LABROT, déléguée d'Avignon, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant de la Région disposant de 5 voix :

M Jean-Pierre SERRUS, par Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD

13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND
Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET
Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER
Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
Christian MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT
Mme Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
M Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard Paul
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
MM. Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M Philippe BATOUX, délégué de Mérindol par Mireille SUEUR
Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND
Rémi ODDOU, délégué de Lettret par Vincent DAVAL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

MM. Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Joël BONNAFOUX, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon

Mmes Frédérique COUTAZ, SMAVD
Frédérique BLASCO, SMAVD

MM. Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD

Mme Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence

MM Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence
Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse

09 DE 084258402304-20230627-DEL IB2023_4

en Vaucluse



Délibération N°2023-41B
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

Demande de subventions pour les travaux et frais de suivis de l'opération de franchissabilité piscicole en aval de Bonpas

La Durance est un axe de migration important pour les espèces piscicoles et en particulier les poissons migrateurs amphihalins (anguilles, aloses, lamproies). Entre le barrage de Bonpas et la confluence avec le Rhône, la franchissabilité piscicole est contrainte par un certain nombre d'infrastructures, notamment les seuils 66, 67 et 68 qui appartiennent au domaine public fluvial (DPF) de Basse Durance géré par le SMAVD dans le cadre du décret de concession.

L'objectif de l'opération est d'améliorer la franchissabilité piscicole sur ce tronçon en réalisant des interventions structurelles sur

- Le seuil 68 (échancrure de 2 mètres de profondeur sur la moitié de la longueur du seuil, création d'une rampe à macro-rugosité, création d'un radier de confortement du seuil et reprises des parties fixes du seuil)
- Le seuil 67 (échancrure de 1 mètre de profondeur sur la moitié de la longueur du seuil, création d'une rampe à macro-rugosité, reprises de parties fixes),
- Le seuil 66 (reprises de la fonctionnalité de la rivière de contournement, reprises du seuil de l'Anguillon)

Le chantier à réaliser se distingue par son ampleur : plus de 40 000 m³ de déblais, la pose de 40 000 m³ d'enrochements dont environ 20 000 m³ d'enrochements recyclés, le battage de 390 ml de palplanches (670 tonnes) qui viendront couronner 2 rampes d'environ 3 m de chute, 20 m de large, 60 m de long et équipées de 1 200 macro-rugosités en béton fibré.

Le chantier ayant lieu en grande partie dans le lit mineur de la Durance, de nombreuses interventions devront être réalisées durant l'été (2 mois) qui constitue la période la plus favorable du point de vue des conditions hydrologiques et environnementales. L'ampleur des travaux à réaliser nécessite que le chantier soit réalisé sur deux étés successifs.

Le budget du chantier a été évalué à 6 820 000 €HT à l'issue des études projet (PRO), dont 1 540 000 € HT dédiés à la réalisation de la rampe à poisson du seuil 68 pris en charge directement et intégralement par l'Etat. L'assiette de travaux restant à financer est donc de 5 280 000 € HT.

S'ajoutent aux couts des travaux :

- Les frais connexes à la réalisation du chantier (CSPS, coordination environnement, mission de maîtrise d'œuvre, mesures d'adaptation des forages agricoles et domestiques de la zone, pêches de de sauvetage, ...)
- Les études d'évaluation de l'efficacité piscicole de l'aménagement, qui auront lieu sur plusieurs années successives après les travaux ;
- Les études de suivi environnemental post-travaux.

L'assiette finançable de l'ensemble de l'opération, hors rampe 68 prise en charge par l'Etat, est de 5 670 000 € HT. Pour la financer, il est prévu de réaliser une demande de subventions aux partenaires du Contrat de Rivière (Conseils Départementaux des Bouches du Rhône et du Vaucluse, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, EDF), selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Subvention sollicitée (HT)
L'AERMC	50%	2 835 000 €
Le CD13	12.5%	708 750 €
Le CD84	12.5%	708 750 €
EDF	5%	283 500 €
Le SMAVD (autofinancement)	20%	1 134 000 €
	100%	5 670 000 €

En parallèle, et afin de ne pas grever les fonds des partenaires pour d'autres opérations du Contrat de Rivière, le SMAVD souhaite présenter une candidature à l'appel à projet organisé par la région Sud-PACA, dans le cadre du Programme FEDER-FSE+-FTJ, visant à « restaurer les continuités écologiques pour maintenir la biodiversité et ses fonctionnalités ». Cet appel à projet s'inscrit dans l'objectif spécifique 2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » du dit programme. Le montant indicatif de fonds FEDER dédié à cet appel à projets est de 15 millions d'euros. Le projet de franchissabilité piscicole en aval de Bonpas s'inscrit pleinement dans la typologie d'actions soutenues dans cet appel à projet.

Le dossier de candidature FEDER est en cours de préparation par le SMAVD, et devra être déposé d'ici au 28 septembre 2023, date de clôture de l'appel à projet. Le SMAVD souhaite solliciter auprès du FEDER environ 2.6 millions d'euros de contribution. Il a été convenu avec les partenaires du contrat de rivière qu'en cas de succès à l'appel à projet, les montants prévus dans la demande de subvention seront réajustés, ce qui amènerait dans ce cas à revoir le plan de financement, en réduisant ou annulant les participations venant du CD13, du CD84, de EDF, et en réduisant la participation de l'Agence de l'Eau.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins 8 abstentions**

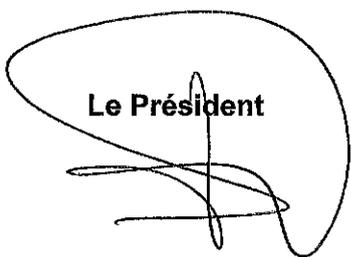
-APPROUVE l'opération présentée,

-APPROUVE le plan de financement prévu (hors FEDER)

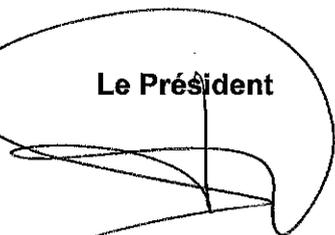
Financier	Taux	Subvention sollicitée (HT)
L'AERMC	50%	2 835 000 €
Le CD13	12.5%	708 750 €
Le CD84	12.5%	708 750 €
EDF	5%	283 500 €
Le SMAVD (autofinancement)	20%	1 134 000 €
	100%	5 670 000 €

-AUTORISE le président à prendre tout acte et à solliciter toutes les aides et subventions pour cette opération.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 4/07/23

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT